

Réaction à la Stratégie wallonne « Biomasse-Energie »

10/12/2015

1/ Introduction

Edora remercie le Ministre de l'Énergie de solliciter ses commentaires dans le cadre de l'élaboration de la stratégie wallonne « biomasse-énergie ».

En matière de bioénergie, Edora rappelle avoir pris certaines positions lors des discussions de ces dernières années. Ces documents sont :

- [Livre Vert sur la production de biogaz et de fertilisants verts en Wallonie, 2011](#)
- [Stratégie bioénergies en Wallonie Position et objectif du secteur, oct 2012](#)
- [Annexe 3.2 Stratégie bioénergies en Wallonie, Addendum à la stratégie d'octobre 2012, sept 2013](#)
- [Mémoire 2014](#)

La présente note consiste à réagir au document « recommandation pour l'élaboration d'une stratégie wallonne 'biomasse-énergie Draft ». Elle s'en réfère aux différents documents précités en ce qui concerne la vision et les principes défendus par Edora.

Dans le draft soumis à consultation, certains sujets sont accompagnés de mesures concrètes tandis que d'autres sujets restent assez vagues. Il est attendu d'une stratégie qu'elle statue sur les zones floues et précise la vision long terme envisagée par le GW en cohérence avec une stratégie « économie bio-basée » et un usage efficace de la ressource.

2/ Intégration aux autres politiques et secteurs

Edora soutient une réelle intégration des politiques énergétiques, économiques et environnementales basée sur une vision long terme. Il importe d'assurer la cohérence entre ces politiques.

Edora se réjouit ainsi que ce volet de la stratégie énergétique s'intègre dans une réflexion plus large d'une **stratégie « économie bio-basée »**, notamment dans la perspective d'une augmentation du nombre de débouchés pour une même ressource. Il est en ce sens compris que le GW vise une forme d'équilibre entre usages, afin notamment d'assurer la stabilité des différentes filières sans interférer dans leur développement.

L'enjeu en matière de politique de l'environnement se fait à plusieurs niveaux

- Assurer un **cadre d'exploitation et d'utilisation durable** des ressources biomasse ;
- Cohérence avec la politique wallonne en matière d'**économie circulaire** et la politique de gestion et valorisation des déchets ;
- **L'intégration des externalités** dans le système économique permet de tendre vers une utilisation rationnelle des ressources (en fonction de leur impact), en laissant le marché développer les options les plus adéquates (équilibre entre énergies renouvelables et fossiles ; équilibre entre

usages d'une ressource limitée). EDORA rappelle l'importance de mettre en place une réelle fiscalité environnementale (taxe énergie et CO₂) ;

- La **cohérence entre objectif énergétique et cadre réglementaire trop souvent contraignant** (autorisation, conditions d'exploitation,...) ;

3/ Réaction au texte du GW

3.1/ Intro (p9)

Edora soutient l'idée d'un Cadre de référence relatif à l'usage de la biomasse « à des fins énergétiques ». Cependant, dans une logique d'intégration, Edora s'interroge sur l'opportunité d'élaborer un tel cadre pour l'ensemble des usages et donc de couvrir l'économie bio-basée, et non pas uniquement la valorisation énergétique. Un tel cadre devrait permettre de garantir la cohérence des politiques, des législations et des réglementations en matières économique, environnementale et énergétique.

3.2/ La maîtrise des ressources (p12)

Un cadastre est un exercice très périlleux dans un contexte de marché en constante évolution (évolution des prix, mouvements transfrontaliers, évolutions technologiques,...). Il serait possible de commenter chaque ligne des tableaux, tant sur les volumes, les disponibilités que la mobilisation à des fins énergétiques. La liste devrait également être étendue à des ressources non encore existantes mais non reprises dans l'exercice mené par Valbiom. Elle devra également être étendue aux déchets bois (B et C) actuellement absents de la réflexion (alors que leur valorisation énergétique est essentielle dans le débat relatif au « cascading »).

Edora invite dès lors le GW à veiller à :

- Considérer qu'un tel cadastre permet seulement de se faire une idée de ce qui est valorisable sous forme énergétique afin de se fixer des objectifs globaux ;
- Ne pas restreindre la valorisation énergétique des ressources à la liste reprise dans ce cadastre. Les opportunités technologiques et de marché orienteront les flux vers la valorisation optimale ;
- Développer de nouvelles ressources (non reprises) : autres cultures dédiées ; conversion de certaines terres (prairies, zones semi-naturelles,...) ; % des terres 'Surfaces d'Intérêt Ecologique' dans le cadre de la PAC ; déchets verts ;...
- Réfléchir aux différents modes de soutien à la production de cultures énergétique (via nouvelles primes ou éligibilité au système actuel) en substitution aux aides aux utilisateurs (producteurs d'électricité via CV) ;

Certains moyens peuvent cependant assurer un développement cohérent avec la disponibilité des ressources (limiter les conflits d'usage) :

- Plan d'approvisionnement indiquant le bassin dans lequel un projet envisage de se 'sourcer' (un tel plan est de toute façon nécessaire pour le financement d'un projet, cfr plan d'approvisionnement au point 3.13) ;
- Renforcement de l'empreinte carbone et de la performance (notamment en ce qui concerne le transport, voir point 3.19 sur le code de comptage et le niveau de soutien), ce qui orientera vers un usage prioritaire de ressources locales (dont l'effet devrait être la réduction de la distance d'approvisionnement) ;

3.3/ Cultures dédiées (p16)

Comme spécifié dans le Livre Vert sur la biométhanisation et le Memorandum 2014, Edora soutient le recours aux cultures dédiées à des fins énergétiques (cfr ci-dessous cultures énergétiques au point 3.17).

3.4/ Une valorisation optimale de l'existant (p19)

Edora rejoint le gouvernement qui vise à privilégier les procédés de valorisation qui représentent les **meilleures rentabilités énergétiques**. Par conséquent si le besoin en chaleur est inexistant (ou n'est pas économiquement justifié), il y aura lieu de privilégier d'autres formes de valorisations, telles que par ex. l'épuration de biogaz en biométhane pour injection ou alimentation en CNG d'une flotte captive ; la production de chaleur (hors cogénération) au droit d'un consommateur ; la valorisation via un réseau de chaleur ; ...

Cependant, il est au préalable nécessaire de mettre en place les cadres qui permettent à ces autres formes de valorisations de devenir des options économiquement attractives, ce qui n'est actuellement pas le cas. Edora demande à ce que le GW se dote

- d'un cadre biométhane avec les incitants requis (pour l'injection ou le transport) ;
- d'un cadre biogaz (valorisation du gaz sous forme chaleur sans épuration ni cogénération) ;
- d'un cadre syngaz avec les incitants requis (notamment pour un usage industriel).

La recherche de la meilleure efficacité énergétique devra viser les projets futurs. Un nouveau cadre poussant à la performance ne peut être imposé de manière identique aux unités existantes, celles-ci n'ayant pas été mises en place dans les mêmes conditions (technologie moins performante, faible perspective de valorisation de chaleur,...). Cette remarque ne s'applique qu'à partir du moment où les unités existantes faisant appel au plan de sauvetage mettent à disposition de manière totalement transparente (à la CWaPE) les données d'exploitation afin d'octroyer le juste niveau de soutien (celui qui permet d'atteindre effectivement la rentabilité escomptée, et pas plus que ce qui est strictement nécessaire).

3.5/ La filière biométhanisation (p25)

Le digestat est un 'produit' issu de la biométhanisation au même titre que le biogaz. Il devrait en ce sens être reconnu pour sa valeur intrinsèque et soutenir ainsi les politiques agricole et de gestion des déchets (et pas uniquement énergétique).

En matière de biogaz, à priori l'option affichant le meilleur rendement global (maximise la valorisation de la ressource) est l'injection de biométhane (certainement lorsque la chaleur ne peut être correctement valorisée avec une cogénération). Il est essentiel dans le cadre d'une stratégie biomasse-énergie de prévoir les cadres relatifs au biométhane, au biogaz et au syngaz. Or ces cadres, ainsi que les objectifs y liés, sont absents de ce draft.

Les biométhanisations aujourd'hui qualifiées d'agricoles ne se basent que rarement sur des ressources propres. Le point 3.2.2.1 correspond-il à la nouvelle définition de biometh agricole ? Si tel est le cas, il y a lieu de veiller à ce que cela n'influence pas le cadre des projets existants.

La politique des déchets devrait veiller à favoriser les collectes sélectives afin d'optimiser la valorisation globale (énergies et digestats).

3.6.1/ Centrale électrique biomasse

La mise en œuvre de tels projets de grande taille peuvent interpeller, les unités de production renouvelables étant généralement associées à la décentralisation de la production. L'usage efficient de la ressource suscite également des interrogations lorsqu'il s'agit d'une ressource limitée dont les usages peuvent être multiples. La valorisation de la chaleur est par conséquent considérée comme essentielle afin d'assurer un rendement énergétique global le plus élevé possible.

Edora réitère sa demande qu'une telle centrale biomasse soit soutenue par un autre mécanisme de financement que les certificats verts (cfr réaction au projet d'AGW du 23/4/2015 fixant les enveloppes) et justifiée dans le cadre d'une stratégie de sécurité énergétique (contexte proche de la date de sortie du nucléaire).

Par ailleurs, Edora souhaite s'assurer qu'une centrale biomasse veille aux respects des points suivants :

- L'impact environnemental (dont le bilan carbone) est un enjeu important pour les projets exploitant une ressource de manière massive. L'impact environnemental de toute la chaîne (de l'exploitation de la ressource à sa combustion) doit être intégré et renforcé le cas échéant dans le système de certification ;
- Ces projets ne peuvent en aucun cas compromettre le développement des autres filières locales (disponibilité des moyens et des ressources) et doivent donc être orientés vers des filières de combustibles qui n'entrent pas en conflit avec les technologies/projets orientés vers de l'approvisionnement local. Un mix de combustible orienté vers l'importation durable de biomasse nous semble la seule solution ;
- L'ensemble des retombées socio-économiques doivent être considérées dans l'analyse d'un tel projet (contribution à la balance commerciale, emploi local, coût de production,...) en comparaison à d'autres filières ;

3.6.2/ Centrale de biométhanisation

Une unité de biométhanisation de taille importante¹ suscite des réactions identiques, par ailleurs exacerbées par le conflit sur une ressource inévitablement d'origine locale.

Edora souhaite s'assurer qu'une centrale de biométhanisation de taille importante veille au respect des points suivants :

- L'impact environnemental (dont le bilan carbone) est un enjeu important pour les projets exploitant une ressource de manière massive. L'impact environnemental de toute la chaîne (de l'exploitation de la ressource à son utilisation finale) doit être intégré et renforcé le cas échéant dans le système de certification ;
- Ces projets doivent s'inscrire dans le cadre du développement territorial et s'intégrer à l'activité agricole. Ils doivent ainsi veiller à ne pas compromettre le développement et l'existence d'autres

¹ Seuil à définir en concertation avec le secteur

- projets plus petits (disponibilité des ressources et des moyens ; capacités d'épandage de digestat) ;
- L'ensemble des retombées socio-économiques doivent être considérées dans l'analyse d'un tel projet (contribution à la balance commerciale, emploi local, coût de production, circuits courts....) en comparaison à d'autres tailles de projets de biométhanisation (sur base du type d'intrants et de technologies comparables) ou à d'autres filières, en tenant compte de l'impact environnemental associé ;

3.7/ La filière chauffage

Edora considère nécessaire d'octroyer un incitant financier aux réseaux de chaleur, certainement lorsqu'ils valorisent des ressources locales.

Concernant le chauffage résidentiel et tertiaire, Edora soutient une réflexion et un cadre intégrés avec la performance énergétique du bâtiment, dans une dynamique de rénovation du parc (de bâtiment et de poêles/chaudières). Il est essentiel que ceux-ci puissent être considérés comme une alternative énergétique « reconnue » dans le cadre de la PEB, en particulier dans les cas de rénovations lourdes et de nouvelles constructions.

Ce cadre inclut également la formation des différents métiers, et particulièrement des installateurs.

3.8/ Les objectifs pour 2030 (p36)

Le secteur perçoit les objectifs comme un engagement ferme de la part du GW. Les objectifs intermédiaires (la trajectoire) sont précisés à titre indicatif car ils ne peuvent présager de la réalisation des projets dont les cycles de développement sont variables et sujets à contraintes extérieures. Ce qui n'a pu être réalisé avec des moyens mis à disposition une année déterminée doit pouvoir l'être ultérieurement (transfert des enveloppes de CVs et aide à la levée des contraintes, cfr réaction d'Edora p/ au projet d'AGW CVs). À titre d'illustration, les objectifs à court terme (jusqu'à 2020, soit 4 années) en biométhanisation sont trop élevés, alors que les objectifs à 2030 (10 années supplémentaires) sont trop faibles. Le signal est « court-termiste » et de décroissance.

Or, il importe de donner des perspectives de développement progressives et stables.

Les objectifs en biométhane (et/ou biogaz-chaleur) et en syngaz doivent être précisés.

Pour chaque filière et sous-filière, il pourrait être utile de savoir comment le GW décline chaque objectif en capacité (accompagné d'une justification), nombre d'installations, secteur cible,...

Si l'objectif est inférieur au potentiel identifié par Valbiom, il est supposé que c'est en vue de l'économie bio-basée.

3.9/ Durabilité (p43)

EDORA soutient les propositions visant à améliorer le cadre de durabilité.

Il serait utile de préciser ce que le GW entend par analyse de risque, et notamment à quel type de projet elle s'appliquerait (en fonction de la puissance et de l'intrant).

3.10/ Limitation de l'impact atmosphérique (p51)

Edora recommande de tenir compte des normes en vigueur mais aussi du cadre européen en cours de discussion.

3.11/ Limitation de l'impact sur les sols (p53)

Edora s'inscrit pleinement dans l'intégration de la politique énergétique et les politiques environnementales citées, notamment en ce qui concerne le retour des matières organiques au sol et l'articulation carbone/azote, à condition que celle-ci tienne compte de la réelle valeur des co-produits (digestats et cendres).

Il convient de considérer l'ensemble des éléments nutritifs (dont principalement les NPK), et non seulement l'azote. Les P et K soulèvent de nouveaux enjeux environnementaux et économiques (raréfaction des ressources). À eux seuls ils justifient l'intérêt des digestats p/r aux intrants minéraux.

L'empreinte carbone d'un projet doit impérativement intégrer la substitution des intrants minéraux (digestats ou cendres). Lors de la révision du code de comptage, tout en veillant au respect des contraintes relatives à la liaison au sol, le gain carbone des digestats doit ainsi être repris dans le calcul du niveau de soutien (d'application également pour le biométhane injecté).

Il n'apparaît pas clairement quelles sont les intentions du GW en matière de gestion des digestats. Qu'en est-il de la reconnaissance du caractère minéralisé ? Du statut ? Un cadre concret et engageant est essentiel.

Tant les cendres que les digestats (dans une moindre mesure) concentrent des métaux lourds et des pesticides. Il en est de même des composts (centralisés ou résidentiels), des boues, et de tout ce qui provient de l'activité humaine. Est-ce pour autant qu'il faut freiner toute forme de valorisation ? Quelle serait alors la cohérence avec une économie circulaire ? (dans les cycles biologiques, la bioaccumulation est à certains égards inévitable). La seule alternative consiste à promouvoir l'utilisation des intrants 'purs' issus de l'industrie chimique, ce qui équivaudrait par contre à nier l'apport en éléments nutritifs nobles des cendres et digestats.

3.12/ Déclassement de certains flux (p63)

Il convient d'élargir la liste à certains flux biométhanisables. Une proposition peut ainsi être avancée par le secteur.

3.13/ Les plans d'approvisionnement en ressources (p66)

Edora est favorable à l'idée d'imposer au demandeur de remettre un plan d'approvisionnement à une sorte de Comité de Contrôle (ce rôle peut-il être pris en main par le Comité Transversal de la Biomasse ?), et que celui-ci soit un élément d'appréciation dans l'analyse du dossier de demande de soutien. Pour des projets de taille importante, ce plan devrait contenir une analyse de risque² relativement aux conflits d'usages dans le bassin (énergie ou matière).

² Une telle étude a été réalisée par Poyry pour le compte d'Energie Nederland, final report july 2014, « the risk of indirect wood use change »

Afin d'éviter un modèle « single buyer single seller » mais au contraire de permettre au marché de se développer sainement et de garder une certaine flexibilité, un tel plan d'approvisionnement doit être indicatif et non contraignant (il ne s'agit pas de remettre un contrat d'approvisionnement à terme, ce qui est de toute façon infaisable). Il doit également être tenu confidentiel par le Comité (pour des questions de concurrence évidente).

Un cadre spécifique (critères objectifs, modalités de concertation, gisements déjà exploités,...) devra être mis en place afin d'analyser des projets distincts convoitant un même gisement.

Un tel plan d'approvisionnement veillera à faciliter les projets portés par un détenteur d'une ressource ou par des projets plus 'intégrés'.

3.14/ Cas particulier de la consommation de chaleur des biométhanisations agricoles (p70)

Edora soutient la volonté de favoriser les projets valorisant la chaleur. Il y a aura lieu de définir précisément ce que le GW entend par 'valorisation de chaleur' (déterminer quels usages sont éligibles). Si le régime est amené à évoluer, il devra veiller à ce que

- la chaleur dispose d'une réelle valeur économique ;
- les changements n'aient pas d'impact sur les projets existants (une unité existante ne peut se voir imposer des contraintes identiques)

Edora rappelle l'importance de mettre en place un cadre favorable aux réseaux de chaleur pour une plus grande valorisation énergétique.

3.15/ Aides à l'investissement (p72)

Edora rappelle l'importance d'un cadre incitatif intégré (et pas uniquement les aides à l'investissement), reprenant notamment

- L'aide à l'investissement pour les technologies innovantes (maintien du cadre actuel) et en particulier pour la production de chaleur pure ;
- Aide à la production pour le biométhane, le biogaz et le syngaz ;
- Cadre de soutien spécifique au CNG (infrastructure, promotion,...) ;
- Soutien aux réseaux de chaleur (complément qui permet une meilleure valorisation énergétique de la ressource) :
 - o Aide à l'investissement pour les infrastructures
 - o TVA réduite pour la vente de chaleur
- Primes à l'énergie, dont le montant doit être établi sur base d'un objectif clair à atteindre (tant en remplacement qu'en nouvelles installations).

3.16/ Aides ISA (p74)

Edora demande à ce que les aides ISA soient renforcées afin de s'intégrer et de soutenir la politique énergétique en zone rurale au bénéfice des secteurs agricoles et forestiers. Ces aides, pour accompagner la diversification des exploitants, devraient viser la réduction des coûts de production des diverses ressources valorisables énergétiquement (cultures, co-produits, ...) ainsi qu'être éligibles pour des projets de plus de 10 kW_{él}.

3.17/ Cultures énergétiques (p75)

Edora soutient une utilisation rationnelle des cultures énergétiques à certaines conditions :

- Inscription dans une logique circulaire (retour des digestats) ;
- Durabilité de la production et de l'utilisation de la ressource ;
- Edora ne considère pas le modèle « tout à la culture énergétique » comme le modèle à suivre³. À partir d'une certaine taille la biométhanisation a aussi pour vocation le traitement des déchets, sous-produits et co-produits ;
- Incitant aux alternatives (cultures moins consommatrices d'énergie, d'eau et d'intrants divers) ;
- Bonnes pratiques culturales. À cet égard, Edora soutient donc les principes de rotations culturales, de diversité des cultures énergétiques, de développement des cultures intercalaires à vocation énergétique ;
- Intégration de l'entièreté du bilan carbone comprenant la valorisation du digestat ;
- Affectation restreinte de 2 à 4% de la SAU à des fins énergétiques (évite les conflits d'usage) à l'échelle wallonne et à l'échelle d'un bassin d'approvisionnement (région agro-pastorale, province).

Edora rejoint l'idée de favoriser un type de culture en fonction de la région, considérant l'aptitude des sols. Cependant, la limiter strictement sur base historique ne permettra pas de traiter la question du changement d'affectation des sols. À contrario cette mesure serait discriminatoire et susceptible d'empêcher des innovations (ex. nouvelles cultures, nouvelles zones, conversion,...).

3.18/ Obstacles réglementaires (p80)

Si la liste reprend effectivement les matières 'problématiques', Edora ne perçoit pas directement les intentions du GW en ces matières (ex. qu'est-il prévu en ce qui concerne les digestats ? Les certificats d'utilisation ? La reconnaissance de la part minéralisée ? Le statut du digestat qui est essentiel ? ...). D'une manière générale, il importe de veiller à ce que la réglementation simplifie le développement des unités tout en veillant au respect des enjeux environnementaux. Or actuellement la réglementation, et son application, peut s'avérer être un réel obstacle au développement et à l'exploitation des projets.

Edora se tient à la disposition du GW pour contribuer à définir et préciser un cadre équilibré reposant sur des données scientifiques avérées.

Deux points cependant n'ont pas leur place dans la liste des réglementations, ceux concernant la reconnaissance du caractère 'basal' et 'stockable'. Ils concernent non pas la réglementation, mais le fonctionnement du marché. Il convient de s'assurer que les différents marchés de l'électricité sont bien accessibles aux outils décentralisés. Edora plaide (et œuvre, notamment au niveau fédéral) pour une intégration dans le marché. Pour rappel c'est également la direction que prend l'Europe (lignes directrices de la commission européenne en matière d'aide d'état).

En ce qui concerne la cogénération bois individuelle, Edora souhaite formuler les observations suivantes :

- En matière de déchets, il convient au départ de clarifier la nomenclature ;

³ Il convient de rappeler que l'Europe ralentit fortement l'incitation aux cultures énergétiques (tant pour les biocarburants que pour la biométhanisation)

- La valorisation des cendres avec une teneur importante en éléments fertilisants (plus spécifiquement les cendres volantes) devrait être envisagée par le cadre réglementaire ;

L'injection de syngaz n'est pas une option à envisager.

3.19/ Code de comptage et niveau de soutien

Le code de comptage (kCO₂) reste pour Edora le moyen le plus efficace pour

- Pousser à la performance des unités de cogénération (rendements électrique et thermique). Cependant le calcul du kCO₂ reste trop sensible à la valorisation de la chaleur. Une adaptation est nécessaire (cette sensibilité, notamment pour un closing financier, conduit trop rapidement à un worst case insoutenable) ;
- Intégrer le bilan carbone, qui reste un moyen pour traiter de nombreux enjeux
 - o Favoriser l'usage plus 'local' (empreinte transport) ;
 - o Ne pas défavoriser l'usage de plantes énergétiques d'origine locale mais restreindre leur usage lorsque de longues distances sont parcourues (contenu carbone non nul p/r à des déchets mais retour au sol du carbone du digestat)
 - o Valorisation de co-produits (digestats et cendres) permettant la substitution d'intrants minéraux très énergivores et au contenu NPK 'exogènes' (comparé aux co-produits qui cyclent ces NPK).

Une évolution du kéco visant à redonner une prépondérance plus marquée au kCO₂ est souhaitable pour les nouveaux projets.

Dans le cadre d'un soutien au biométhane, le bilan carbone devrait également être intégré pour établir le niveau de soutien sans pénaliser les sources d'approvisionnement locales comme les plantes énergétiques produites à proximité de l'unité ou par les agriculteurs liés.